



CHARTRE TEMPLIÈRE



Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière

A.E.C.T

1)- RAPPEL DE NOTRE PROFESSION DE FOI TEMPLIÈRE

Haec est sententia originalis Ordinis Templi Foederatae 1118 à 1129 des croisés :

⌘ « *Memento finis » in Christianus » « Pense à ta fin en chrétien ».*

⌘ « *Memento finis » in militis » « Pense à ton but en soldat ».*

Foederatae 1129 à 2021 :

⌘ « *Non pas à nous, Eternel, non pas à nous, Mais à ton nom donne gloire »* ⌘

⌘ « *Non nobis, Domine non nobis, Sed nomini tuo da gloriam,* »

« *Il y a diversité de dons, mais le même esprit ; Diversité de services, mais le même Seigneur ;*

Diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous ;

Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune ».

1 Corinthiens 12, versets 4 à 7





2)- PRINCIPE FONDAMENTAL DE NOTRE CHARTE

L'obligation est faite à tous les Chevaliers templiers, et personnes morales représentant les associations templières de France, de n'appartenir, sous peine d'exclusion immédiate, directement ou indirectement à aucune organisation tendant à provoquer la discrimination, la haine et la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, de même d'engager le respect et le soutien envers les institutions républicaines françaises en vigueur dans notre pays.

3)- SUBORDINATION DE CRÉATION

Il a été fondé une charte templière en l'année deux mille vingt-quatre, entre les adhérents chevaliers templiers aux statuts de l'association 3A, représentant l'Ordre des Chevaliers du Temple pour la région du Sud de la France, comprenant la région Rhône, Alpes, Côte-d'Azur et la région de Nouvelle Aquitaine ; Cette charte chrétienne templière prend la dénomination **d'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière**, régie sous l'association 3A par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, en conformité avec la législation française, de ce fait chaque membre de cette association s'engage à accepter, et à mettre en pratique le contenu de cette charte dans sa totalité, sur son honneur en accord avec les termes de fond de son serment templier, sa devise personnelle et la devise templière, le code de chevalerie général et toutes les vertus templières qui règle sa vie templière et personnelle.

4)- BUTS DE L'ENTENTE DE LA CHEVALERIE TEMPLIERE

L'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière est un rassemblement synergique, composé de Chevaliers templiers appartenant aux Ordres Religieux et militaires templiers Français modernes, se référant aux traditions historiques de l'Ordre du Temple fondé le 23 janvier 1120 lors du Concile de Naplouse et entériné le 13 janvier 1129 au Concile de Troyes, par les Enseignements et la Règles mise en place par les fondateurs de l'Ordre du Temple, et de Bernard de Fontaine l'abbé de Clairvaux devenu Saint Bernard, en présence des premiers chevaliers fondateurs présents au concile de 1129 au nombre de six.



Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière



En ce sens les membres signataires de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière s'engagent sur leur honneur à :

- ✘ Transmettre fidèlement l'historique précis de l'Ordre du Temple depuis ses origines jusqu'à nos jours.
- ✘ Préserver les traditions religieuses chrétiennes templière, avec la préservation des archives existantes.
- ✘ Préserver et protéger le patrimoine religieux et historique de la France.
- ✘ Protéger tous les lieux de cultes.
- ✘ Soutenir les plus démunis.
- ✘ Organiser et étendre des alliances avec des ordres, associations et confréries similaires.
- ✘ Organiser le développement de toute activité de médiation au profit des personnes physiques et morales signataires de la charte de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière.
- ✘ Négocier avec les organismes publics, semi publics et privés des conventions ou des partenariats afin de remplir ses missions.
- ✘ Faire connaître les services de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière auprès du grand public, et auprès du monde associatif et culturel.
- ✘ Organiser des actions de formations diverses à l'intention des bénévoles de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière.
- ✘ Et d'une façon plus générale, engager, organiser ou soutenir toute action, touchant les particuliers, les groupes de particuliers ou leurs représentants ainsi que toutes structures à caractères civils, industriels ou commerciaux et engager tous moyens nécessaires au développement de l'activité des signataires de la charte de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière.

5)- SYNERGIE TEMPLIÈRE

Dames et Chevaliers membres de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière :

- ✘ Sont solidaires entre eux dans la mise en action de notre devise templière (*Psaumes 115 ou 113 selon les versions de la Bible, verset 1*).
- ✘ Répondent, au possible, à la demande d'un membre, qu'il soit personne morale, fondateur ou adhérent, chaque ordre étant indépendant dans son organisation originelle et existentielle.



Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière



- ✘ Répondent au possible à la demande de chaque Dame ou Chevalier templier pour le succès de leurs missions personnelles.
- ✘ Coordonnent au possible les connaissances historiques sur l'ordre du temple originel, dont nous détenons notre héritage spirituel, initiatique et religieux.
- ✘ Acceptent, pour le bien de la chrétienté, à considérer que tout chrétien est disciple du Christ quel que soit son obéissance religieuse chrétienne, et peut, s'il le désire, devenir templier.
- ✘ Promeuvent la pensée templière, qui est l'éthique de la chevalerie templière dans la défense des valeurs qui font en tout temps et en tous lieux, l'honneur du genre humain selon la vision de Dieu le Père.
- ✘ Défendent une primordialité de vie, qui est caractérisée par l'établissement d'une échelle humaine de valeurs à partir de l'absolu respect des lumières de l'intelligence et du cœur selon Dieu.
- ✘ Reconnaissent que leur prochain, même pauvre et méprisé des puissants de ce monde, peut porter en lui la magnificence de telles lumières.
- ✘ Donnent l'exemple du sacerdoce de notre pensée templière qui se définit par :
 - **Notre Honneur dans notre Loyauté,**
 - **Notre Fidélité par notre Obéissance,**
 - **Notre Fierté dans notre Bravoure,**
 - **Notre Dignité par notre Serment,**
 - **Notre Persévérance dans notre Devise**
 - **Notre Profession de Foi à Dieu en conscience par notre baptême,**
 - **Notre Profession de Service dans la Foi à Dieu par notre Serment.**

Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière



Pour l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière

Signatures

S.E. Grand-Maître François d'Andechs,
Chevalier avec rang de Maître en Chevalerie Templière
Pour la France et les territoires ultra-marins
Magnus Magisterium Templi OCT & OdCdT

Frater Élisée Bauduin,
Chevalier avec rang de Commandeur et de Sénéchal
Du Sud-Est Alpes/Provence/Côte d'Azur OdCdT

Frater Vinson Patrick Fisher de Baurac
Chevalier avec rang de Commandeur et de Sénéchal
Du Sud-Ouest Nouvelle Aquitaine - Ambassade et Chancellerie OdCdT

Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière



Ordre des Chevaliers du Temple



Commanderie de Périgueux les Andribaux



Commanderie Occitane Nîmes



Ordre de la Main Tendue



Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière



J'approuve cette charte templière, en ma qualité de Dame en chevalerie (*), Chevalier templier (*), que je signe après une période préalable de réflexion, après avoir pris connaissance du contenu de la charte de l'Alliance de l'Entente de la Chevalerie Templière.

(*) *Rayer la mention inutile.*

Pour la personne physique adhérente à l'alliance :

M.....(*) Dame, Chevalier templier le.....
(Signature et sceau du templier adhérent)

Pour la personne morale, représentant son ordre, adhérente à l'alliance :

M.....Rang templier
(Signature et sceau de l'ordre adhérent)

Transcription numérique certifiée conforme à l'original par la chancellerie
Le à :

Sceau principal

Contre-sceau d'authentification

